

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 021-212104251-20230612-DEC\_2023\_68-AR



## DECISION DU MAIRE N° 2023/68

**Objet :** Réalisation d'un emprunt de 1 800 000€ auprès du Crédit Agricole.

Le Maire de la ville de Montbard,

**Vu**, les articles L.2122-21 à 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu**, la délibération n°2020.44 du 27 mai 2020, alinéa 3, de délégation au Maire,

**Considérant** le besoin de financement des investissements 2023 sur le budget Principal

**Vu**, l'accord de principe sur le prêt donné par le Crédit Agricole.

### DECIDE

**Article unique :** De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 1 800 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 1 800 000 EUR
Durée du contrat de prêt	: 20 ans
Objet du contrat de prêt	: Financer les investissements
Taux d'intérêt	: taux fixe de 3.85%
Base de calcul des intérêts	: 360/360 jours
Echéances d'amortissement	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: Echéances constantes
Frais de dossier	: 0.10% du montant sollicité